



CSWM

Collaborateurs et collaboratrices scientifiques de l'Université de Fribourg / Wissenschaftliche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Universität Freiburg

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2021

Heure : 19h15 à 20h30
Lieu : en ligne (MS Teams)
Présidence : Julien Lambinet, président du CSWM
Procès-verbal : Pierre Brodard, sénateur du CSWM

1. Salutations

Julien Lambinet, président, ouvre la séance. Après avoir salué les 35 membres présents, il rappelle que le CSWM est toujours à la recherche d'un président ou d'une présidente. Il passe ensuite la parole à Ingrid Hove venue présenter l'assurance qualité.

Ingrid Hove présente le rôle du CSWM dans le processus d'accréditation. Le système d'assurance qualité interne de l'Université de Fribourg va être évalué selon 18 standards de qualité. Toutes les Universités doivent procéder à une évaluation similaire d'ici à 2022. L'Université de Fribourg a dû d'abord procéder à une autoévaluation. A l'automne 2021, des expert-e-s extérieur-e-s viendront visiter l'Université et rencontreront des membres des différents corps et facultés de l'Université. Les membres du CSWM intéressés à participer à cette visite peuvent s'annoncer au comité du CSWM. A la fin du processus, le Conseil suisse d'accréditation se prononcera sur l'accréditation de l'Université de Fribourg. Trois cas de figures sont possibles : accréditation sans condition, accréditation sous condition ou refus de l'accréditation. I. Hove indique que l'Université de Fribourg possède un site internet consacrée à l'accréditation.

J. Lambinet remercie I. Hove pour cette présentation. Il demande si un membre souhaite participer à la rencontre avec les expert-e-s. Personne ne s'annonce.

I. Hove remercie le comité et plus particulièrement Simon Mazidi qui a coordonné la recherche de représentant-e-s du CSWM pour l'accréditation. Elle prend congé et souhaite un bel été au CSWM.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 25 membres (10 abstentions).

3. Responsables du procès-verbal et du décompte des votations

Comme le poste de secrétaire n'est pas repourvu, P. Brodard exercera cette fonction durant cette assemblée.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (7 abstentions).

5. Rapports annuels

a. Présidence

Julien Lambinet lit le rapport du comité.

Der CSWM zählt fast 1000 Mitglieder: akademische Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen, Diplomassistenten und -assistentinnen, Doktorassistenten und -assistentinnen, Lehr- und Forschungsräte und -rätinnen, Lektoren und Lektorinnen, Medizinerassistenten und -assistentinnen, Oberassistenten und -assistentinnen und wissenschaftliche Bibliothekare und Bibliothekarinnen.

Le CSWM est organisé d'abord sur le plan facultaire. Au sein de chaque faculté siège un comité CSWM, qui prend part aux conseils de facultés, et dont le/la président-e et un-e représentant-e siègent au comité *central* CSWM. Les réunions du comité central prennent place environ une fois par mois afin de traiter des affaires courantes occupant l'Université et les facultés.

Le comité CSWM ou ses représentant-e-s ont en outre des rencontres avec le Rectorat, en général une fois par semestre, ce qui a été le cas lors de la dernière année académique.

J. Lambinet rappelle à cet égard le rôle du comité dans la politique universitaire, intermédiaire privilégié des inquiétudes des membres du CSWM auprès du Rectorat et des organes directeurs des facultés.

Im letzten akademischen Jahr hat das Komitee folgende Stellungnahmen verfasst; zur Strategie 2030 – zur Teilrevision der Universitätsstatuten – zum Selbstevaluationsbericht im Akkreditierungsverfahren – zur Sprachenpolitik der Universität Freiburg – zur Verordnung zur Änderung des Reglements über die Arbeitszeit des Staatspersonals;

Des prises de positions ont été prises sur la réorganisation du service égalité, le règlement du prix enseignement, la révision totale des statuts du centre de langues, la révision totale du règlement concernant la commission de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'une préconsultation sur le règlement des collaborateurs et collaboratrices du CSWM.

Um die Sichtbarkeit des CSWM zu fördern hat der CSWM am Doktorierenden-Tag teilgenommen. Die Situation hat es dem Komitee angesichts der Schutzmaßnahmen jedoch leider nicht erlaubt, Veranstaltungen im Präsenzmodus zu organisieren. Hoffentlich wird es in Zukunft wieder möglich sein, derartige Treffen zu organisieren.

Le CSWM a aussi participé au développement de la pétition en ligne « Academia » qui a pour but de rendre plus visible la situation souvent précaire des chercheur-euse-s et (post)-doctorant-e-s en visant davantage d'emplois permanents. Nachdem bereits mehr als 8000 Unterschriften gesammelt wurden, soll die Petition bald der Bundesversammlung übergeben werden.

Malheureusement, le comité CSWM a dû se séparer de sa secrétaire Yahsmina Coutaz. Il a entamé des recherches pour lui trouver un remplaçant.

Le Comité a pu trouver des volontaires afin d'occuper l'ensemble des postes de représentation du CSWM au sein des commissions universitaires.

b. Sénat

P. Brodard, sénateur, rappelle que le Sénat est l'organe délibératif suprême de l'Université. C'est un organe paritaire Etat-Université composé de douze membres. La moitié des membres est désignée par l'Etat (trois par le Conseil d'Etat et trois par le Grand Conseil) et l'autre moitié par les corps universitaires (trois représentant-e-s des professeurs-res, un-e représentant-e de l'AGEF, un-e représentant-e de l'APU et un-e représentant du CSWM).

P. Brodard passe en revue les principales activités du Sénat durant les semestres d'automne 2020 et de printemps 2021 : approbation des comptes 2020 et du budget 2021 de l'Université ; l'approbation de la planification pluriannuelle 2023-2027 ; poursuite des discussions et l'adoption de la stratégie 2030 ; suivi du processus d'accréditation de l'Université. Sur le plan législatif, le Sénat a procédé à la révision partielle des statuts de l'Université. Il a en outre ratifié les statuts révisés de la Faculté de Théologie, ainsi que ceux de quatre instituts universitaires (l'Institut d'études médiévales, l'International Institute of Management in Technology (IIMT), l'Institut de littérature générale et

comparée, ainsi que l'Institut du Jardin botanique). Le Sénat a en outre approuvé les nouveaux statuts du Département santé communautaire de la Section médecine.

c. Commission de formation continue

En l'absence de Jon Mosar, président de la Commission de la formation continue, J. Lambinet rapporte sur l'activité de la Commission de formation Continue et du fonds d'action du CSWM.

Les fonds d'action et celui de la formation continue constituent pour le corps intermédiaire un outil important proposant un soutien financier qui permet d'organiser des conférences ou ateliers avec un thème original ou encore de participer à des conférences et séminaires en Suisse ou à l'étranger. Ces deux outils jouissent d'un succès avéré et nombreux sont les chercheurs et chercheuses qui en bénéficient.

Depuis 2020, nous disposons d'un nouveau site web qui permet d'obtenir toutes les informations nécessaires pour soumettre une demande.

L'année 2019 fut particulièrement riche en demandes. En effet nous avons eu

- pour le fonds d'action : 4 projets acceptés (3 rejetés) pour une somme totale de 3800 CHF
- pour la formation continue : 131 demandes pour un total de 78416.53 CHF

L'année 2020 a évidemment été toute particulière pour des raisons de Coronavirus et le nombre de demandes a drastiquement chuté. En effet pour l'année civile 2020 nous avons eu

- pour le fonds d'action : 2 projets pour une somme totale de 1870 CHF
- pour la formation continue : 29 demandes pour un total de 13'231.33 CHF

En 2020, nous avons facilité la procédure. Il n'est plus nécessaire d'emmener l'ensemble des documents papiers à la comptabilité de l'UNIFR. Le fichier résumé Excel suffit pour justifier nos demandes. Evidemment en interne nous continuons de demander l'ensemble des justificatifs requis.

J. Mosar remercie par ailleurs l'UNIFR pour son soutien, ainsi que les membres de la commission qui changent au fil des ans mais qui font un excellent travail !

En 2019, les membres étaient Sven Grossrieder et Yannick Renaud (Faculté des SES); Jessica Meer (Faculté de droit); Natasha Dominguez (Faculté des lettres); Donatus Dusterhaus (Faculté de théologie) et Joris Felder (Faculté des lettres).

En 2020, les membres étaient Jetë Beka et Sven Grossrieder (Faculté des SES); Mélanie Boninsegni et Yannick Renaud (Faculté des SES); Jessica Meer (Faculté de droit); Natasha Dominguez (Faculté des lettres); Donatus Dusterhaus (Faculté de théologie) et Diagne Djily (Faculté des lettres).

6. Finances

a. Comptes 2020

J. Lambinet cède la parole à Stéphane Parisod et Matthieu Seydoux, respectivement ancien et actuel trésorier.

Comptes 2020 : en 2020, nous avons fait un bénéfice de 3945,90 CHF alors qu'une perte de 11'996 CHF était prévue au budget. Les revenus se sont élevés à 29 985,20 CHF et les dépenses à 26 039,30 CHF. On observe une petite diminution pour le poste de la secrétaire. En raison de la situation sanitaire, des économies ont été faites pour les activités sociales et les dîners.

Bilan 2020 : le bilan présente des actifs pour 82 215,40 CHF et des passifs pour 21 516,35 CHF. S. Parisod relève que le CSWM dispose de deux comptes postaux pour un montant cumulé de 47 585 CHF, ce qui permet d'avoir des liquidités suffisantes. Le compte TE-252 accueille l'argent versé par l'AGEF et le Rectorat pour un montant de 30 467,15 CHF.

S. Parisod remercie Elisabeth Waroux et Jetè Beka qui ont accepté de réviser les comptes au pied levé.

Budget 2021 : M. Seydoux commente le budget 2021. Il part sur les mêmes bases que l'an passé. L'an passé, il y avait une perte prévue, elle ne s'est finalement pas produite. Il n'y a pas trop de soucis à se faire.

b. Rapport des réviseuses 2020

E. Waroux lit le rapport de révision des comptes. Elle a révisé ces derniers avec J. Beka. Le rapport relève qu'afin de simplifier le futur travail de révision, il pourrait valoir la peine d'investir dans un logiciel simple de comptabilité et de garder les mêmes intitulés pour les postes.

J. Lambinet soumet l'approbation des comptes et du budget à l'assemblée générale.

28 voix pour (7 abstentions).

7. Décharge du comité

J. Lambinet annonce que quelqu'un doit demander la décharge du comité à l'assemblée. Elisabeth Waroux demande la décharge du comité.

L'assemblée donne décharge au comité par 30 voix pour et 5 abstentions.

8. Elections

a. Présidence

J. Lambinet signale que la prochaine assemblée générale aura lieu entre mars et mai 2022. Il n'a pas reçu de candidature pour la présidence, et demande si quelqu'un dans l'assemblée est intéressé. Il relève que cette fonction permet de voir comment l'Université de Fribourg fonctionne, notamment grâce aux séances bilatérales avec la Rectrice et le Secrétaire général. C'est une fonction très intéressante.

J. Lambinet propose qu'une assemblée générale extraordinaire soit organisée lorsque le comité aura un candidat.

Mark Drenhaus n'est pas candidat, mais il demande s'il serait possible d'en savoir davantage sur cette fonction. Il a deux questions :

1) Quel engagement représente cette fonction au niveau temps ?

2) Est-ce qu'une co-présidence est possible ?

J. Lambinet lui répond qu'une co-présidence est envisageable. Il relève que la charge de travail s'allège fortement lorsque le secrétariat est efficace. J. Lambinet a connu les deux situations. Il relève que le comité est régulièrement sollicité par le Rectorat pour des prises de position. J. Lambinet pense que c'est une bonne expérience d'être président-e durant une année, par exemple.

Comme personne ne se propose, J. Lambinet propose que l'assemblée délègue au comité le soin de rassembler les candidatures pour la présidence.

24 pour, 10 abstentions, 1 contre.

J. Lambinet justifie ensuite son vote contre sa proposition : il estime en effet que les membres devraient davantage s'engager dans le CSWM et qu'il ne devrait pas y avoir besoin de transférer au comité le soin de chercher des candidatures pour la présidence.

M. Seydoux demande si le comité peut nommer un président ad interim.

P. Brodard lui répond que durant la phase transitoire, s'il n'y a pas de candidature, le comité peut simplement se répartir les tâches de la présidence.

J. Lambinet rappelle qu'il reste à disposition en cas de besoin. Il remercie le comité pour son travail.

b. Révision des comptes

E. Waroux se porte candidate pour un nouveau mandat d'une année. Bjorn Paarmann se porte également volontaire.

E. Waroux et B. Paarmann sont élus par 24 voix pour (11 abstentions).

9. Année à venir

J. Lambinet n'a pas d'annonces à faire pour les activités de l'année à venir. Le comité reprendra contact avec les membres du CSWM.

10. Varia

S. Parisod prend la parole pour remercier J. Lambinet pour sa présidence.

PB/9.5.2022